



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2021 N°26
18 mars 2021

Décision du 17 mars 2021 relative à la modification des jours de chômages
programmés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021
*canal des Vosges (chômage prolongé)

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau. Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision relative à la modification
des jours de chômages programmés pour la période du
1^{er} janvier au 31 décembre 2021**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu la délibération n°03/2020/3.5 du 1er juillet 2020 modifiée en dernier lieu par délibération n°5/2020/4.5 du 16 décembre 2020 du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021,

Vu le rapport de justification du 16 mars 2021 présenté par la Direction Territoriale Nord-Est,

LE DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage prolongé :

Le chômage du canal des Vosges sur le secteur allant de l'écluse n°26 de l'Avière à l'écluse n°23 de l'usine de Thunimont, initialement programmé du 19 février 2021 au 21 mars 2021 est prolongé d'une semaine et se terminera le dimanche 28 mars 2021. Le reste du secteur reste programmé aux dates initiales.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 17 mars 2021

**Par délégation du Directeur Général,
Le Directeur adjoint de
l'Infrastructure, de l'eau et de
l'environnement,**

Signé

Renaud DACHY